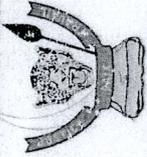


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 226/2024

A LA SOCIETE ACCES CONSTRUCT.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de revêtement de certains murs de la clôture au siège de la CNSSAP, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains huit mille (USD 8 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinquante-six (USD 56), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 06/11/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



M. Mbaye Mbaye

Directeur Général